



POLITIQUE HSE

Ceva

Ceva s'est doté d'une nouvelle raison d'être qui s'articule autour de 3 piliers majeurs que sont **One Ceva, One Health, One Planet**. Celle-ci est portée par des valeurs fortes - **passion du client et des animaux, esprit entrepreneurial, innovation et solidarité** - qui animent chacun d'entre nous au sein de l'entreprise. Dans ce contexte, la façon dont nous exerçons nos activités au quotidien est fondamentale. Protéger les collaborateurs, prendre soin de leur santé et protéger l'environnement s'inscrivent donc également au cœur de nos missions.

Cela se traduit par des actions concrètes qui concernent chacun d'entre nous, quelle que soit la fonction qu'il occupe dans l'entreprise. En ce sens, la **politique Hygiène, Sécurité, Environnement** donne un cadre qui s'applique à nos activités quotidiennes et s'inscrit dans cette démarche d'entreprise toujours plus **responsable**.

La santé et la sécurité au travail, ainsi que **la protection de l'environnement**, sont plus que jamais une exigence et demande un changement de paradigme. C'est pourquoi, Ceva souhaite démontrer son engagement via cette politique HSE afin de mettre ces sujets au cœur de nos pratiques. Cette politique s'intègre pleinement dans la **démarche RSE** du groupe et est développée de manière concrète dans la **feuille de route HSE** (disponible sur One Ceva), déclinée sur chaque campus, sous la responsabilité des Responsables de Campus et des Responsables HSE qui démontrent ainsi leur **leadership** et leur **engagement**.

La bonne mise en œuvre de cette démarche requiert l'implication de **TOUS**.

NOTRE DÉMARCHE HSE S'APPUIE SUR QUATRE PILIERS STRATÉGIQUES :

GOVERNANCE

- Définition de **règles HSE Ceva**
- Déploiement d'**objectifs stratégiques**
- **Formation des collaborateurs** afin de développer les compétences
- Amélioration de nos **procédés de développement** et d'**industrialisation** de nos produits

SECURITE

- **Détection** et **résolution** des situations à risque
- Réduction de l'**accidentologie** via des plans d'action ciblés
- Réduction des **risques relatifs** à l'activité des sites

SANTE

- Prévention des **risques** et des **maladies professionnelles**
- Intégration de l'**ergonomie** au poste de travail dès les phases projet
- **Adaptation des postes de travail** en fonction de la situation du salarié, accidenté ou fragilisé

ENVIRONNEMENT

- Réduction des consommations d'**énergie**
- Développement des **énergies vertes**
- **Suivi** de nos consommations (eau, énergie)
- Maîtrise de la gestion de nos **déchets**

APPLICABLE DEPUIS LE 1^{ER} FÉVRIER 2023